

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE
INTERDITE

MEME PARTIELLE
(Loi du 11 mars 1957)
constituerait CONTREFAÇON
(Code Pénal, Art. 425)

PASTORALE

Pour Gde. Flûte et Piano

M. BOUCARD

Andante non troppo

Flûte

Piano

mf

p

mf

ff

p

Rall

mf

mf

mf

①

②

③

③ a To